



Conseil Municipal

Du
20/07/2011

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **15/07/2011**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
24**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes : Carte du
projet

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAII Mariam.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

M SCHULER Jérôme

Pouvoir donné à :

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Rapporteur: Le Maire

Je vous rappelle que dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, il est prévu un volet sur l'intercommunalité.

Les objectifs de la loi sont triples :

- Achever la carte intercommunale en rattachant les dernières communes isolées ;
- Rationaliser le périmètre des EPCI existants ;
- Simplifier l'organisation intercommunale par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Dans ce cadre, une nouvelle commission départementale de coopération intercommunale a été mise en place sous la présidence de M. le Préfet de la Haute-Saône. Son installation s'est déroulée le 4 mai 2011 et vous avez été destinataire du compte rendu de cette réunion.

Par courrier du 6 mai 2011, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône nous invite à prendre connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté aux membres de cette commission.

Vous avez également été destinataire de ce projet, joint à votre convocation.

Concernant la Communauté de Communes de l'Agglomération de VESOUL, le projet prévoit le rattachement de la commune de CHARMOILLE et la transformation en communauté d'agglomérations.

Je vous invite à débattre de ce projet

Décision prise à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunal, présenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Saône à la CDCI du 4 mai 2011

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS